

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

DÉLIBÉRATION n° 2013/05/28-06

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 28 mai 2013, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 modifié relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille, adoptés par l'assemblée constitutive provisoire en sa séance du 14 octobre 2011, et notamment son article 9,

Vu l'avis du conseil des études et de la vie universitaire en date du 2 mai 2013 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

OBJET : Tarifs du SUFLE : formations non diplômantes de l'ex-IEFEE

La grille tarifaire des stages intensifs non diplômants de l'ex-IEFEE est présentée au conseil d'administration, ainsi que le descriptif des enseignements et les publics concernés par ces formations. Ces éléments sont détaillés dans le document annexé à la présente délibération. Les montants proposés concernent les sessions d'été 2013 et 2014.

Le conseil d'administration approuve la grille tarifaire correspondant aux formations non diplômantes du périmètre ex-IEFEE du SUFLE. Cette grille est annexée à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée par 23 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 29

Fait à Marseille, le 28 mai 2013


Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille



TARIFS SUFLE :
formations non diplômantes de l'ex-IEFEE

Validé en CEVU du 2 mai 2013
Approuvé par le conseil d'administration du 28 mai 2013

I – Périmètre du vote

Le présent vote porte sur la grille tarifaire des stages intensifs non diplômants de l'ex-IEFEE.
Les montants proposés concernent les sessions d'été 2013 et 2014.

II – Descriptif des enseignements

La formation proposée est constituée d'un stage intensif de quatre semaines, comprenant :

- 20 heures hebdomadaires de cours de langue française
- deux cours à thème de 6 heures chacun
- un programme de découverte culturelle

Trois sessions sont proposées chaque année (juin, juillet et septembre).

III – Publics concernés

Les sessions s'adressent à :

- des stagiaires en mobilité libre
- des étudiants étrangers se destinant à des études de français dans leur université d'origine : dans ce cas, un conventionnement peut être établi entre l'IEFEE/SUFLE et l'université partenaire pour fixer un calendrier ainsi qu'un tarif préférentiel de groupe (voir grille ci-dessous).

IV – Grille tarifaire

Contexte de l'inscription	Tarif en euros par étudiant et par session
Inscription individuelle à une session	1 100
Montant individuel de l'inscription dans le cadre d'un groupe (partenariat)	1 000
Inscription à une deuxième ou une troisième session après suivi d'une première session	1 000